



Assemblée Générale Extraordinaire SAMEDI 03 décembre 2022 à 18H00

au siège social du PATRO-CEP
(13 avenue des terrasses - 86 000 Poitiers)

COMPTE RENDU

Ordre du jour :

- ↗ **Accueil à partir de 17H30**
- ↗ **Ouverture de notre assemblée générale extraordinaire à 18h00**
- ↗ **18h00 : Explication de l'arrêt de l'activité water-polo**
- ↗ **18h15 : Validation par l'assemblée de la décision du comité directeur du suite au vote du 03/10/2022**

Ordre du jour détaillé :

- Ouverture de l'assemblée générale
- Explications
- Présentation des résultats du vote du comité directeur
- Validation des résultats par vote à main levée

Après présentation de cette décision, à savoir l'arrêt de l'activité du water-polo au sein du club CEP POITIERS AQUATIQUE, nous passons au vote d'approbation :

Nombre de voix : abstention : 0
Contre : 0
Pour : 0

Merci